



COMMUNE DE BOULT SUR SUIPE
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 5 juillet 2022 à 20 h 30

Date de la convocation : 30 juin 2022

Président de séance : Monsieur THIEBEAUX

Secrétaire de séance : Monsieur CHAURÉ

Etaient présents : Tous les conseillers à l'exception de :

Madame LEMPEREUR, présente par pouvoir donné à Monsieur LESUEUR

Madame ROUY, présente par pouvoir donné à Madame ERBISTI

Etaient excusés : Madame CHABLIN, Messieurs BARYLA, BESTAM et SANCHEZ SANCHEZ.

Le quorum est atteint quand 10 membres du conseil municipal sont présents.

Le conseil adopte le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Démission d'un conseiller municipal : accueil du suivant de liste
- 2- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
- 3- Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : achat de meubles pour la nouvelle bibliothèque
- 4- Publicité des actes des collectivités
- 5- Rénovation de la toiture de la salle des fêtes
- 6- Achats d'investissement et travaux à réaliser
- 7- Informations diverses

Démission d'un conseiller municipal : accueil du suivant de liste

Pour faire suite à la démission de Monsieur François METTAVANT, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Gregory BARYLA, suivant de liste qui siègera désormais au conseil municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Délib n° 2022-19 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

M le maire expose que la trésorerie de Fismes l'a informé que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours et qu'il est programmé en 2 temps : au 1er janvier 2022 et au 1er janvier 2023, pour un passage obligatoire de toutes les communes au 1er janvier 2024.

Cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget de la commune ainsi qu'à celui du CCAS.

La trésorerie incite fortement les collectivités à basculer leur comptabilité au 1er janvier 2023 et elle s'engage à apporter son aide pour un passage en douceur.

Pour que cela puisse se faire, il faut d'ores et déjà délibérer.

M le Maire demande donc au conseil de bien vouloir approuver le passage de la commune de BOULT SUR SUIPE à la nomenclature M57 simplifiée à compter du budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 contre, le conseil municipal,

- accepte d'adopter la nomenclature M57 simplifiée à compter du 1er janvier 2023 pour le budget communal et celui du CCAS.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Information au conseil des actions menées par le Maire au titre de l'article L21122-23 du CGCT : achat de meubles pour

M le maire rappelle à l'assemblée qu'elle l'a autorisé à effectuer seul, certaines actions et qu'en contrepartie, il doit leur en rendre compte. Il les informe donc qu'il a acheté des meubles pour la nouvelle bibliothèque pour un montant total de 3 187.33 € TTC.

Madame LECOCQ informe le conseil qu'il y a une augmentation de la fréquentation de la bibliothèque depuis son déplacement. Des adolescents viennent lire le mercredi et elle se réjouit d'y accueillir les élèves de l'école maternelle.

la nouvelle
bibliothèque

Délib n° 2022-20
Publicité des
actes des
collectivités

Le 13 juillet il y aura une lecture kamishibai avec Monsieur GEORGET.

A compter du 1^{er} juillet 2022, les mesures de publicité des actes des collectivités changent. La norme devient désormais la dématérialisation, obligatoire pour les communes de 3500 habitants et facultative pour celles de moins de 3500.

M le maire indique qu'il n'est pas opposé au changement mais que notre commune compte tout de même de nombreux séniors pas forcément à l'aise avec les outils numériques. Aussi, puisque nous avons la possibilité de continuer à afficher nos actes, il propose de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré avec 15 voix pour, le conseil municipal, décide d'assurer la publicité des actes de la commune par voie d'affichage et non par voie dématérialisée.

Délib n° 2022-21
Rénovation de la
toiture de la
salle des fêtes

M le maire rappelle à l'assemblée que les toitures des bâtiments sont en mauvais état et qu'il convient d'y remédier.

La société Technitoit, qui rénove actuellement les toitures des anciennes salles de classes, nous propose un devis pour la toiture de la salle des fêtes d'un montant de 117648,18 € TTC soit en HT 98 040,15 €. Si nous signons le devis maintenant, elle commandera les matériaux aussitôt, ce qui permettra de nous garantir un prix ferme et sans révision de tarif ultérieurement.

De plus, on pourra bénéficier du régime dérogatoire des marchés publics qui exempte de faire un marché public pour les montants de travaux inférieurs à 100 000 € HT. A noter que ce régime dérogatoire prendra fin en décembre 2022. La société est d'accord pour démarrer les travaux l'année prochaine car on n'a pas budgété ces travaux-là en 2022.

Vu la flambée des prix des matériaux, le maire précise que cette proposition lui paraît tout à fait cohérente et raisonnable.

Madame BRUNHOSO et Monsieur LESUEUR estiment qu'il faudrait au moins deux devis pour pouvoir se positionner sur le sujet.

Après en avoir délibéré avec 7 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, le conseil municipal,

- donne son accord pour rénover la toiture de la salle des fêtes
- accepte le devis de la société Technitoit pour un montant HT de 98 040,15 € soit 117 648,18 € TTC,
- autorise le maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Délib n° 2022-22
Achats
d'investissement
et travaux à
réaliser

Pour faire suite au vote du budget, il faut maintenant décider des dépenses d'investissement et des travaux à réaliser cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour,

- décide d'acquérir :
 - * un désherbeur thermique et accepte le devis de l'entreprise ROCHA pour un montant de 3300 € TTC.
 - * un souffleur de la marque ECHO et accepte le devis de l'entreprise ROCHA pour un montant de 667.25 € TTC.
 - * une tronçonneuse de la marque ECHO et accepte le devis de l'entreprise ROCHA pour un montant de 484.50 € TTC.
- décide de poser 2 coffrets pour installer les illuminations de Noël et accepte le devis de la société MOSCA pour un montant de 841.92 € TTC.
- décide de réaliser la deuxième tranche des travaux de sécurisation des RD 20 et 74 et accepte les devis de la société T1 pour un montant total de 6308.52 € TTC. Monsieur WUIBOUT précise que le devis initialement prévu a fait l'objet d'une modification à la baisse. En effet, il estime que la pose de coussins berlinois rue du Pavé demande encore réflexion.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ces dépenses.

Informations diverses

⇒ Nous avons reçu les remerciements des associations suivantes pour les subventions accordées :

ADMR
Alméa
Amicale des chasseurs de Boult
Anciens combattants
Association des parents d'élèves
Association des personnes âgées
Familles rurales
Les Boultentrain
Lire et faire lire
Prévention routière
Secours catholique
Vent de Boult

⇒ Jardins communaux :

M CHAURÉ explique que certains locataires des jardins communaux trouvent leurs parcelles trop grandes et qu'en conséquence ils indiquent avoir du mal à l'entretenir correctement. Ils préféreraient avoir des demi parcelles.

Cette situation est conflictuelle car les voisins des parcelles mal entretenues se plaignent d'avoir des mauvaises herbes dans leurs jardins.

Monsieur CHAURÉ informe le conseil qu'il procédera à un découpage par moitié, des prochaines parcelles qui se libéreront et qu'il pourra donc proposer des demi parcelles à tous les locataires. Il suggère de laisser le tarif à 10 € la parcelle, quelle que soit la superficie.

⇒ Pouplie :

M le maire indique que les travaux touchent à leur fin. Trois poteaux en bois seront retirés pour faciliter le passage chez M GROSJEAN.

⇒ Monsieur WUIBOUT fait un point sur l'avancement du projet d'installation de vidéo surveillance. Il rappelle qu'en février dernier, le Major HUBERT est venue faire un état des lieux des endroits stratégiques à équiper.

Il ajoute qu'actuellement le projet en est à la phase de consultation des entreprises et qu'on devrait recevoir des devis de deux entreprises différentes pour une installation en été 2023.

⇒ Point sur les travaux :

Monsieur WUIBOUT informe le conseil que la deuxième tranche des travaux d'aménagement du cabinet médical débutera mi-juillet pour une installation possible des médecins en septembre.

Une entreprise est venue nettoyer les excréments des pigeons dans le clocher de l'église et le grillage anti intrusion a été repositionné de façon à empêcher les oiseaux d'y nicher à nouveau.

Les dernières pluies ont révélé une importante fuite dans l'église. Une entreprise a donc été mandatée en urgence pour réparer et démousser la partie de la toiture concernée. Le montant de cette intervention représente un coût d'environ 13 000 €.

⇒ Circulation et stationnement :

Madame BRUNHOSO fait remarquer qu'un camion est garé sur la piste cyclable aux Ferrières et que c'est dangereux.

Il est également précisé qu'il est difficile de circuler rue Neuve quand des véhicules sont garés des deux côtés de la chaussée. Les travaux de réfection de cette rue sont programmés en 2025 par la CU du Grand Reims. A l'origine, ils devaient être réalisés en 2021.

La séance est levée à 21 heures 52 minutes.

Le Maire, Christian THIEBEAUX



Le secrétaire de séance